

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 11 JUIN 2010

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

Affaire suivie par Sylviane MAZZETTA
Bureau 1BLF

Téléphone : 01 53 18 78 68

Télécopie : 01 53 44 67 61

N° DF-1BLF-10-3063

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT

A l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs des
affaires financières

Objet : Élaboration de la nomenclature des dépenses budgétaires pour 2011

P.J. : 3 annexes

La nomenclature des dépenses budgétaires pour 2011 sera retracée dans les documents annexés au projet de loi de finances.

Compte tenu de la cible de déploiement dans Chorus de la totalité des programmes au 1^{er} janvier 2011, la **nomenclature d'exécution** ne retracera plus dans les documents appelés « blancs » que :

- la nomenclature par destination ;
- la nomenclature par nature concernant le titre 2.

Ces documents ne seront plus imprimés, mais uniquement consultables en ligne sur le forum de la performance.

Il est rappelé que la déclinaison de l'axe destination doit impérativement s'arrêter au niveau de la sous-action. La déclinaison au niveau des comptes du plan comptable de l'Etat n'est plus nécessaire, l'imputation se faisant désormais par le biais de groupes de marchandises accessibles directement dans Chorus. Vous trouverez les référentiels contenant notamment la version du plan de compte PCE Chorus pour la vague 5 sur le portail de l'AIFE ⁽¹⁾.

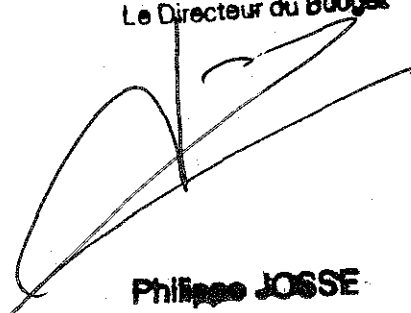
Les propositions de modifications de la nomenclature des **missions et programmes** ont été arbitrées par le cabinet du Premier ministre et seront rendues publiques dans le tome 2 du rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques.

¹ Espaces documentaires – AIFE – Bibliothèque – Reprise des données – Vague 5 – Référentiels interministériels Chorus à l'adresse <https://chorus-deploiement.finances.adcr.gouv.fr/iri/portal>

Les propositions de modification du périmètre **infra-programmes** (actions et sous-actions) pour 2011 doivent être présentées dans les conditions précisées dans les annexes à la présente circulaire **au plus tard le 23 juin 2010 revêtues de l'avis des services du CBCM**. Elles seront ensuite négociées dans le cadre des conférences de répartition entre les ministères et la direction du Budget.

Les propositions faisant l'objet d'une décision favorable seront introduites dans l'application Farandole par la direction du budget. Il est rappelé que la validation de ces modifications est un préalable à l'élaboration des documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2011.

Pour le Ministre et par délégué
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Calendrier.

ANNEXE 2 : Principes généraux d'élaboration de la nomenclature et leur application dans CHORUS.

ANNEXE 3 : Tableau Excel préformaté – Passage de la nomenclature de prévision et d'exécution 2010 à la nomenclature de prévision et d'exécution 2011. (sous format Excel).